

# PHYTOLICENCE : Application des pesticides compatibles avec le développement durable, réglementation en matière de zones tampons et lieux fréquentés par des personnes vulnérables (AGRÉÉ)

 4 h  60,00 €

## Public

La formation s'adresse aux travailleurs du secteur vert - entrepreneurs parcs et jardins, horticulteurs, jardiniers, paysagistes, pépiniéristes, arboristes, agronomes, agriculteurs.

Types de phytolice concernés : P1 / P2 / P3

## Objectifs

Au terme de cette formation, le participant aura une connaissance théorique lui permettant de réaliser ou de faire réaliser un traitement phytopharmaceutique en respectant les législations en matière de respect des zones tampons d'une part et de respect des lieux fréquentés par des personnes vulnérables (écoles, crèches, etc.) d'autre part.

Types de phytolice concernés : P1 / P2 / P3

Ce module de formation a pour but d'expliquer aux apprenants la législation sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en rapport avec les zones tampons et lieux où séjournent des personnes vulnérables. Actuellement, ces aspects de la législation sont perçus comme très complexes par les professionnels des secteurs verts or ceux-ci sont directement concernés. Chaque chapitre de la formation explique un aspect concret de la législation afin que l'apprenant puisse apprendre progressivement.

Au terme de la formation, afin de vérifier les compétences acquises par les apprenants, un exercice pratique de mise en situation sera réalisé sur base de plans et de photographies aériennes. Lors de cet exercice, les apprenants devront être capables de situer l'ensemble des zones tampons ainsi que le matériel de pulvérisation à utiliser en fonction des indications inscrites sur l'étiquette d'un produit phytopharmaceutique donné.

## Contenu de la formation :

### Introduction

#### Base légale

- Européenne
- Belge
- Wallonne

#### Eaux souterraines, eaux de surfaces et zones de prise d'eau

#### Zones tampons vis-à-vis des eaux

- Le long d'une eau de surface
- Le long d'une route ou de terrains revêtus non cultivables reliés à un réseau d'égout
- Le long d'un talus avec une pente supérieure ou égale à 10% ou le long de terrains revêtus non cultivables reliés à un réseau d'égout
- Le long d'un fossé de drainage

- Le long d'un fossé de bord de route
- La réduction des « zones tampons »

Zones tampons vis-à-vis des lieux fréquentés par des personnes vulnérables

Zones spécifiques à protéger

Cas pratiques

Séance de questions-réponses

## Informations pratiques

### > Droit d'inscription

60,00 €

✓ Cette formation est agréée "chèques formation".

### > Horaires

#### 📍 Liège

- > Le 14 janvier 2025  
De 17h30 à 21h30

#### 📍 Villers-Le-Bouillet

- > Le 29 septembre 2026  
De 13h à 17h
- > Le 24 novembre 2026  
De 8h30 à 12h30

### > Certificat - Attestation

Attestation de participation

### > Reconnaissance

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation** (<http://www.formation-continue.be/vpage-1195-2-Fonds-sectoriels-de-formation>)

Cette formation est payable par Chèques-Formation mais également par Chèques-Formation Eco-climat. Plus de renseignements via cette page: <https://www.leforem.be/entreprises/aides-financieres-cheque-formation.html> (<https://www.leforem.be/entreprises/aides-financieres-cheque-formation.html>) .

### > Partenaires

Cette formation est agréée et donne l'accès à 1 unité de formation continue dans le cadre de l'arrêté ministériel du 24/05/2016 exécutant l'arrêté du Gouvernement wallon du 28/04/2016 relatif à la formation initiale et continue et à l'évaluation des connaissances nécessaires pour l'obtention et le renouvellement d'une phytolice.

Pour tout renseignement sur la phytolice en Région Wallonne, consultez le site web de référence suivant: [www.pwrp.be/phytolice](http://www.pwrp.be/phytolice) (<https://www.pwrp.be/phytolice>) .